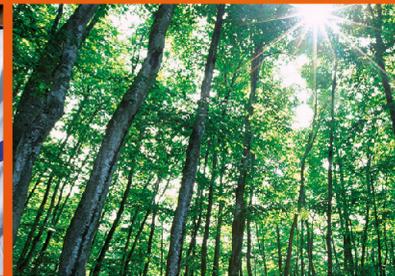




Guide pratique épargne salariale Comment investir solidaire ?



Salariés d'entreprises, ce guide vous concerne. Il est possible aujourd'hui de faire fructifier votre épargne salariale en investissant dans des activités utiles à la création d'emplois, de logements très sociaux ou d'activités favorables au développement durable.

Pour souscrire ce type de placement en toute sérénité, lisez attentivement ce guide pratique, il répond à vos interrogations.

FOCUS



Avec votre épargne salariale, vous pouvez participer à une économie porteuse de sens en finançant par exemple :

France Active est un réseau national de financement solidaire qui agit pour mettre la finance au service des personnes, de l'emploi et des territoires.

France Active accompagne et finance, d'une part les entrepreneurs sociaux qui créent ou consolident des emplois et, d'autre part, les personnes éloignées du monde du travail qui créent leur entreprise.

En 2020, grâce à l'épargne salariale solidaire, 338 entreprises ont pu bénéficier de l'accompagnement et des solutions de financement de France Active Investissement contribuant ainsi à la création et la consolidation de plus de 8 074 emplois sur le territoire.

Habitat et Humanisme acquiert et réhabilite des appartements en ville afin de permettre à des familles ou des personnes seules en difficulté d'accéder à un logement décent, à faible loyer.

En 2020, notamment grâce à l'épargne salariale solidaire, 677 personnes ont pu être logées ou relogées par Habitat et Humanisme.

Ces entreprises solidaires et associations développent des activités à forte utilité sociale et/ou environnementale.

Vous souhaitez contribuer à leur développement : investissez solidaire grâce à votre épargne salariale !

➔ L'ÉPARGNE SALARIALE, KÉSAKO ?

L'épargne salariale constitue l'ensemble des dispositifs (intéressement, participation, versements libres, abondement) vous permettant d'être associé financièrement à la réussite de votre entreprise et/ou de vous constituer une épargne avec l'aide de celle-ci. Investie selon vos choix personnels, l'épargne salariale est traditionnellement gérée par l'intermédiaire de Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE).

L'épargne salariale peut se décliner de façon solidaire ; vos placements génèrent alors une double rentabilité : financière et sociale.

➔ L'ÉPARGNE SALARIALE SOLIDAIRE : TOUS GAGNANTS !

Grâce à l'épargne salariale solidaire, vous financez l'accès l'emploi et au logement pour des personnes en difficulté, des activités écologiques, l'entrepreneuriat dans les pays en développement, tout en faisant fructifier votre épargne d'entreprise.

Depuis 2010, votre entreprise a l'obligation de vous proposer au moins un Fonds Commun de Placement d'Entreprise Solidaire (FCPES) dans le cadre de votre Plan d'Épargne Entreprise (PEE). Cette obligation existe depuis plusieurs années pour les Plans d'Épargne pour la Retraite Collectifs (PERCOL).

L'offre de fonds solidaires s'est considérablement enrichie ces dernières années avec des niveaux de risque et de potentiel de gain gradués :

- les fonds actions (risques importants, potentiel de gains plus élevé),
- les fonds mixtes (gestion mixte entre actions, obligations, titres monétaires ; risques et potentiel de gain intermédiaires),
- les fonds obligations (risques faibles, gains limités).

➔ CONCRÈTEMENT

Lorsque vous recevez votre épargne salariale, vous devez indiquer sur quel(s) FCPE vous souhaitez investir votre argent.

Pour épargner solidaire, il vous suffit de sélectionner le FCPE solidaire (dans la dénomination du fonds, l'adjectif « solidaire » apparaît quasi-systématiquement pour tout ou partie de votre placement.

En conformité avec la réglementation européenne, entre 5 et 10% de votre placement seront investis dans des entreprises agréées ESUS, soit Entreprise solidaire d'utilité sociale (agrément préfectoral).

Les 90 à 95 autres pourcents seront placés soit en actions d'entreprises ayant une démarche socialement responsable, soit dans des obligations ou encore dans des titres monétaires.

Investissement Socialement Responsable (ISR) et investissement solidaire, quelles différences ?

ISR et investissement solidaire relèvent d'une même finalité : rendre la finance plus éthique et responsable. Bien que complémentaires, ces deux investissements sont cependant différents.

L'Investissement Socialement Responsable, consiste à «intégrer des critères extra-financiers dans les décisions de placements et la gestion de portefeuilles» (Novethic). Il permet aux épargnants d'investir dans des entreprises cotées en Bourse ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Les investissements solidaires, quant à eux, sont réalisés dans des entreprises qui :

- ne sont **pas cotées en Bourse**,
- sont implantées dans les territoires (**entreprises de proximité**),
- et dont l'activité, centrée sur **la réponse aux besoins essentiels des hommes et des femmes** (logement, emploi, environnement durable...), n'est pas **délocalisable**.



➔ UNE FISCALITÉ AVANTAGEUSE

L'épargne salariale investie dans un FCPE solidaire, dans le cadre d'un PEE ou d'un PERCOL, ainsi que les plus values et revenus réalisés, sont **exonérés d'impôt sur le revenu**. Les plus values sont cependant assujetties à la CSG, CRDS et aux prélèvements sociaux y compris au RSA (Revenu Solidarité Active).

L'épargne doit être bloquée au moins cinq ans pour un PEE et jusqu'à la retraite pour les PERCOL. Il existe pour les deux, des cas de débloquages anticipés (mariage, PACS, cessation du contrat de travail du bénéficiaire...).

Plusieurs centaines de milliers de salariés ont déjà opté pour un fonds solidaire via leur dispositif d'épargne salariale, pourquoi pas vous ?



➔ LE LABEL FINANSOL, LA GARANTIE SOLIDAIRE

Comment être sûr que mon épargne salariale est véritablement investie de façon solidaire ?

En souscrivant un fonds d'épargne salariale labellisé Finansol, vous êtes assuré d'une gestion solidaire et transparente de votre épargne.

Attribué annuellement par un comité d'experts indépendant, le label garantit le financement d'activités à forte utilité sociale et/ou environnementale. La société de gestion du fonds s'engage, par ailleurs, à donner aux souscripteurs une information fiable sur le placement labellisé et les activités financées.

Les établissements financiers distribuant des fonds d'épargne salariale labellisés Finansol sont : Banque de France, BNP Paribas ERE, Ecofi, La Banque Postale, MACIF, Malakoff Humanis Gestion d'Actifs et Natixis Interépargne.

Retrouvez la liste complète des fonds d'épargne salariale labellisés Finansol sur www.finansol.org

➔ ILS ONT SOUSCRIT UN FCPE SOLIDAIRE, ILS EN PARLENT !

« Dans le cadre de mon plan d'épargne entreprise, j'ai souscrit le FCPE Carrefour Equilibre Solidaire. Cela me permet d'agir à titre individuel, puisqu'en souscrivant ce fonds solidaire, je finance par la même occasion des structures agissant pour l'insertion par l'emploi et le logement. En plus, le rapport risque-rendement de ce fonds s'avère intéressant. »

Michel Enguelz, salarié de Carrefour et souscripteur du FCPE Carrefour Equilibre Solidaire

« Il y a peu de temps, l'épargne salariale était encore quelque chose d'assez flou pour moi. Je ne savais pas vraiment qui gérait mon argent et à quoi il pouvait bien servir. Le seul intérêt de cette épargne pour moi était l'abondement apporté par mon employeur !

Les différents scandales intervenus lors de la crise financière de ces dernières années m'ont poussé à m'interroger sur l'utilisation qui était faite de mon épargne. C'est ainsi que j'ai découvert qu'il existait une manière simple d'avoir accès à des produits d'épargne salariale gérés de manière transparente et conforme à mes valeurs. Et le seul changement que ça impliquait pour moi était de cocher une case différente de celle que je cochais d'habitude sur mon bordereau de versement !

Cela fait maintenant deux ans que je place mon épargne salariale de manière solidaire, et que je contribue ainsi à aider des entreprises embauchant des personnes en situation d'exclusion, à développer leur activité ! »

Guillaume V., salarié d'une PME et souscripteur d'un FCPE multi-entreprises

« Ma motivation pour souscrire le fonds solidaire, proposé par mon entreprise, résidait dans la qualité du projet qui était développé. En effet, la poche solidaire du fonds aidait, d'une part, à lutter contre la précarité énergétique en France avec des investissements dans de l'habitat très social à forte performance énergétique et dans des structures favorisant l'insertion de personnes en difficulté grâce aux métiers de l'électricité. D'autre part, la poche solidaire investissait dans des sociétés permettant l'accès à l'électricité des populations rurales dans les pays d'Afrique subsaharienne et en Inde.

L'accès à l'électricité pour tous était pour moi un projet porteur de sens ! »

Christophe Poline, salarié de Schneider Electric et souscripteur du FCPE Schneider Energie Solidaire



➔ VOTRE ENGAGEMENT PERMET DE
CHANGER CONCRETEMENT LES
CHOSSES, EN FINANÇANT :

Des projets écologiques

Combrailles Durables est une SCIC située à Loubeyrat (Auvergne-Rhône-Alpes). Tout en recherchant une large implication des citoyens sur le territoire, elle met en place des outils permettant la production locale d'énergies renouvelables. Ainsi, une dizaine d'installations photovoltaïques sont installées sur les toits des bâtiments publics du Puy de Dôme. Cette énergie verte et renouvelable, produite selon un modèle de l'économie sociale et solidaire avec une gouvernance citoyenne, est ensuite totalement livrée au réseau public d'électricité (ERDF et Enercoop).

Au-delà du développement local et de la création de lien social qu'impliquent l'activité de Combrailles Durables, la structure créée également des emplois et redynamise ainsi la région.

Grâce à l'épargne salariale solidaire dont Combrailles Durables bénéficie, ce sont près de 3 000 m² de capteurs photovoltaïques installés sur 21 centrales, 455 kWc de puissance nominale totale et 485 MWh/an de production électrique prévisionnelle, soit l'équivalent de la consommation électrique de 180 foyers hors chauffage.



Des projets de lutte contre l'exclusion

Les sciences font partie de notre quotidien. Elles sont en lien avec notre alimentation, notre santé, notre façon de vivre, nos interactions avec les autres. On les retrouve aussi dans l'urbanisme, dans les objets et matériaux de notre vie de tous les jours.

Comprendre la science c'est donc comprendre le monde qui nous entoure et prendre part à des débats plus globaux sur les énergies, les transports, le développement durable, l'écologie ou les questions éthiques...

Depuis 1995, **Les Petits Débrouillards Occitanie** anime à Montpellier des actions éducatives qui s'adressent à toutes et tous, pour faciliter l'accès à l'éducation et la culture, en particulier dans le cadre de la politique de la ville. Plus concrètement, grâce au soutien de la finance solidaire, l'association offre la possibilité aux jeunes des quartiers de participer régulièrement à des activités scientifiques et techniques, autour des enjeux liés aux transitions écologiques et sociales. Des actions qui favorisent le lien social, la mixité et le vivre ensemble.

Résultats, en 2018, 151 animateurs scientifiques sont intervenus auprès de 31 000 bénéficiaires pendant plus de 17 000 heures d'animation.



L'entrepreneuriat dans les pays en développement

Née en 1998 à Rutsiro (Rwanda) de la volonté des producteurs de café de se regrouper afin d'améliorer leur pouvoir de négociation des prix, la coopérative **Kopakama** s'est spécialisée dans la transformation et la vente de café arabica gourmet pour le marché international. Grâce au soutien de la finance solidaire, elle offre une rémunération élevée pour ses producteurs et maintient localement, au Rwanda, toute l'activité de production et de transformation.



Grâce à la finance solidaire, Kopakama a pu développer son activité : l'achat des cerises de café cueillies du jour par ses membres producteurs, la transformation en café vert gourmet et sa commercialisation. Les primes de commerce équitable ont, elles, permis le financement d'infrastructures pour l'ensemble de la communauté (électrification de la zone, construction d'une salle polyvalente servant aux célébrations locales, etc.) et d'assurer des services gratuits d'appuis techniques aux membres – tels que des formations aux meilleures pratiques culturelles.

Labellisée Commerce Équitable et Rainforest Alliance, elle promeut également l'émancipation des femmes par son projet « Women's Coffee Project ». Les femmes membres ont, par exemple, formé un groupe d'épargne et de crédit permettant à celles qui sont dans le besoin d'emprunter des petites sommes fournies par le groupe.

Résultats, la coopérative compte désormais 1 002 producteurs membres (contre 47 en 1998) et produit 1 500 tonnes de cerises de café et ce, grâce à 33 salariés permanents et plus de 300 ouvriers journaliers. La coopérative a également pu créer un accès à l'eau potable pour 48 ménages et 102 ont bénéficié d'un raccordement au réseau électrique.

Grâce à Kopakama, c'est près de 500 000 € qui sont injectés chaque année dans l'économie locale de Rutsiro.

Et vous ?

Quels sont les projets financés par le fonds d'épargne salariale solidaire proposé par votre entreprise ?

Renseignez-vous auprès de votre Direction ou de votre Comité d'Entreprise.

➔ CE QU'IL FAUT RETENIR DE L'ÉPARGNE SALARIALE SOLIDAIRE :

- Vous faites fructifier votre épargne d'entreprise, tout en finançant l'accès l'emploi et au logement pour des personnes en difficulté, des activités écologiques, l'entrepreneuriat dans les pays en développement
- Elle offre autant de sécurité que l'épargne salariale classique et une performance très régulière
- Elle vous permet de bénéficier d'exonérations d'impôts
- En souscrivant un fonds d'épargne salariale labellisé Finansol, vous êtes assuré d'une gestion solidaire et transparente de votre épargne

Plusieurs centaines de milliers de salariés ont déjà opté pour un fonds solidaire via leur dispositif d'épargne salariale,
pourquoi pas vous ?





 /label.finansol

34 bis rue Vignon
75009 Paris - France

 @Label_Finansol

contact@finansol.org
www.finansol.org

 /company/finansol

Tél: +33 (0)1 53 36 80 60
Fax: +33 (0)1 53 36 80 69



Association loi de 1901 à but non lucratif